

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2018**

Conseillers en exercice : 19
Conseillers Présents : 17
Procurations : 2
Convocation : 9 Avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le quatorze avril à neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Gislène BELTRAN-CHARRE, Maire.

Présents : Mme BELTRAN-CHARRE Gislène, Mme BATAILLE Anne, Mme BAUX Sophie, Mme CHAMPAGNE-GRILL Michèle ; M. BERNARD Alain, Mme BRAZES Fanny, M. CABBILLAU René-Jean, M. LAVILLE René, M. LLENSE Gérard, M. MADINE Marc, Mme MATEU Eliane, M. NIETO Michel, M. PARRAMON René, Mme PEYRE Maria, M. SCHMIDT Jacques, Mme SALAMONE Thérèse, Mme THUBERT Marie-Laure.

Procuration(s) : M. HALLER Bernard à M. Michel NIETO ; M. MARIN Philippe à Mme Anne BATAILLE ; M. LAVILLE René à M. LLENSE Gérard (à partir de 12h10) ; Mme THUBERT Marie-Laure à M. Jacques SCHMIDT (à partir de 12h15).

Madame Thérèse SALAMONE a été nommée Secrétaire de Séance.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2018

Le Procès-verbal de la séance du 9 Mars 2018 est approuvé à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés.

Monsieur René LAVILLE revient sur plusieurs thématiques abordées lors du précédent conseil municipal et émet des remarques personnelles.

CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE MODALITES ULTERIEURES DE GESTION D'UNE PORTION DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE ENTRE LA COMMUNE ET LE DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

Madame le Maire indique aux membres du conseil que, dans le cadre des travaux de réhabilitation des réseaux et de l'aménagement de la voirie de la traversée du village dite « route nationale », il convient de conclure une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil départemental des Pyrénées Orientales compétent pour la gestion de la RD 614.

La convention susmentionnée a pour objet d'autoriser la commune à procéder à l'aménagement des emprises de la route départementale n° 614, entre les PR 19 + 375 et PR 19+735 en traversée d'agglomération et de définir les conditions de cette délégation de maîtrise d'ouvrage. Elle a également pour objet de régler les obligations réciproques des parties pour la réalisation des travaux et pour la gestion ultérieure.

Madame le Maire décrit les éléments importants de la convention à conclure et fait également circuler le document pour que les conseillers en prennent connaissance.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire et après avoir délibéré à **L'UNANIMITE** des membres présents et représentés, le Conseil municipal **DECIDE** :

- ✚ D'APPROUVER la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec le Conseil départemental des Pyrénées Orientales dans le cadre du projet de réhabilitation des réseaux et d'aménagement de la traversée du village ;
- ✚ DE DONNER tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires au règlement de cette affaire.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA REFECTION DES RESEAUX HUMIDES DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE - ROUTE NATIONALE – PHASES 3 ET 4

Madame le Maire rappelle que, dans la continuité des phases 1 et 2 des travaux de réfection des réseaux et l'aménagement de la traversée du village, il y a lieu de solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Département des Pyrénées Orientales pour les réseaux humides des phases 3 et 4 ainsi que pour un tronçon d'eaux usées du chemin d'Estagel en raison de son état de vétusté qui contribue à l'infiltration d'eaux parasites dans le traitement des eaux usées.

Les phases 3 et 4, constituant une tranche conditionnelle des marchés de travaux conclus, ont fait l'objet d'un document de présentation distinct pour l'eau potable et pour les eaux usées afin de permettre à l'Agence de l'eau et au Département d'instruire les demandes selon les formulaires préétablis dans chaque domaine.

Madame le Maire présente donc aux conseillers le découpage financier du projet qui a été effectué en vue de finaliser le dossier de subvention.

ELLE rappelle que l'objectif final de ces travaux est de réaliser des économies d'eau et d'assurer une gestion convenable des ressources (par la réduction des fuites et donc l'augmentation du rendement) et des infrastructures (suppression des entrées d'eaux parasites), et ainsi répondre aux exigences réglementaires du décret 2012-97 du 27 janvier 2012, tout autant que de préserver la sécurité des administrés.

Pour le volet **eau potable**, l'estimation du projet pour les phases 3 et 4 s'élève à 204 130,15 € HT.

Pour le volet **assainissement**, l'estimation du projet pour les phases 3 et 4 avec un tronçon du chemin d'Estagel s'élève à 310 252,16 € HT.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire et après avoir délibéré à **L'UNANIMITE** des membres présents et représentés, le Conseil municipal

DECIDE :

- ✚ D'ADOPTER le projet global de travaux de réseaux d'eau potable et d'assainissement de la traversée du village, respectivement évalués à 204 130,15 € HT pour les travaux d'eau potable et à 310 252,16 € HT pour les travaux sur le réseau d'eaux usées ;
- ✚ DE REALISER cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- ✚ DE MENTIONNER dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- ✚ DE SOLLICITER l'aide de l'Agence de l'Eau et du département pour la réalisation des phases 3 et 4 de la réhabilitation des réseaux humides de la traversée du village ;
- ✚ DE DEMANDER au Département et à l'Agence de l'eau une subvention aussi élevée que possible ;
- ✚ D'AUTORISER le Département à encaisser pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à nous la reverser ;

- ✚ DE S'ENGAGER à rembourser au Département un éventuel trop perçu ou la subvention perçue en cas de non respect des obligations fixées par le contrat départemental ;
- ✚ DE PRENDRE ACTE que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi de l'aide, la durée totale de validité de celle-ci étant fixée à trois ans ;
- ✚ DE DONNER tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

ACCUEIL DE DEUX EMPLOIS CIVIQUES

Madame le Maire rappelle que le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (*association*) ou une personne morale de droit public (*collectivités locales, établissement public ou services de l'état*) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines ciblés par le dispositif (culture et loisirs ; éducation pour tous ; environnement ; solidarité ; sport ; intervention d'urgence en cas de crise ; mémoire et citoyenneté ; santé et développement international et action humanitaire).

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. Une indemnité complémentaire dont le montant est de 107,58 € par mois sera versée aux personnes en service civique.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire et après avoir délibéré à **L'UNANIMITE** des membres présents et représentés, le Conseil municipal

DECIDE :

D'APPROUVER la mise en place du dispositif du service civique au sein de la commune de Corneilla la Rivière pour accueillir deux jeunes en service civique ;

D'AUTORISER Madame le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale ;

D'AUTORISER Madame le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

D'AUTORISER Madame le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire dont le montant est de 107,58 € par mois, à adapter selon l'évolution de l'indice brut.

DE CHARGER Madame le Maire de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DRESSE PAR LA TRESORERIE DE MILLAS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Gislène BELTRAN-CHARRE,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne différentes sections budgétaires et budgets annexés ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE, à **L'UNANIMITE**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Madame le Maire donne lecture du compte administratif 2017 de la Commune qui se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	1 305 014,23 €
Recettes réalisées	1 584 626,48 €
Excédent	279 612,25 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées	1 131 929,52 €
Recettes réalisées	1 155 957,84 €
Déficit	24 028,32 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	303 640,57 €
Restes à réaliser en investissement	
Recettes restant à réaliser	51 991,00 €
Dépenses restant à réaliser	160 660,00 €

Madame le Maire s'étant retirée de la salle au moment du vote, le Conseil municipal après en avoir délibéré à la MAJORITE (14 voix POUR / 4 ABSTENTIONS : R. LAVILLE, G. LLENSE ; A. BATAILLE, P. MARIN).

DECIDE :

- ✚ **D'ADOPTER** le compte administratif 2017 de la Commune.
- ✚ **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser tels que présentés ci-dessus.

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence Madame Gislène BELTRAN-CHARRE. Après avoir entendu le compte administratif du budget principal de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 279 612,25 €
- un excédent d'investissement de : 24 028,32 € (001)

Considérant qu'il reste à réaliser en investissement :

- des dépenses pour : 160 660,00 €
- et des recettes pour : 51 991,00 €

DECIDE A L'UNANIMITE

- ✚ **D'AFFECTER** le résultat de Fonctionnement comme suit :
 - Affectation complémentaire : 200 000,00 € (1068)
 - Excédent disponible : 79 612,25 € (002)
- ✚ **DE REPORTER** les restes à réaliser d'investissement sur le budget 2018

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Madame le Maire présente au Conseil municipal l'état de notification des taux de 2018 des taxes d'habitation et foncières (bâti et non bâti).

Le Produit fiscal à taux constants pour 2018 s'élève à 720 170,00 euros.

Le total des allocations compensatrices de l'Etat s'élève à 40 211,00 euros.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle ne souhaite pas augmenter le taux d'imposition pour 2018. Madame le Maire propose donc au Conseil de reconduire les taux d'imposition communaux de l'exercice 2017.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** des membres présents ou représentés,
Le Conseil Municipal,

DECIDE :

✚ **DE VOTER les taux ci-après :**

	Taux	Bases prévisionnelles	Produits correspondants
Taxe d'habitation	16,21%	2 295 000 €	372 020 €
Taxe Foncière (bâti)	21,37%	1 483 000 €	316 917 €
Taxe Foncière (non bâti)	41,98%	74 400 €	31 233 €

TOTAL **720 170 €**

✚ **D'AUTORISER** Madame le Maire à remplir et signer l'état 1259 COM pour l'exercice 2018 et à le transmettre aux services de l'Etat.

BUDGET PRINCIPAL 2018

Madame le Maire présente aux conseillers le projet de budget communal pour l'exercice 2018. Le budget se décompose comme suit :

Section de Fonctionnement 2018

RECETTES			DEPENSES		
002	Excédent 2016	79 612,25 €	011	Charges à caractère général	440 000,00 €
013	Atténuation de charges	50 000,00 €	012	Charges de personnel	634 050,00 €
70	Produits et ventes diverses	96 638,70 €	65	Charges de gestion courante	164 672,71 €
73	Impôts et Taxes	906 800,00 €	66	Charges financières	54 633,41 €
74	Dotations et participations	377 832,00 €		Sous-total	1 293 356,12 €
75	Produits de gestion courante	37 000,00 €	023	Virement section d'investissement	180 163,21 €
77	Produits exceptionnels	67 418,77 €	042	Opération d'ordre (amortissements)	141 782,39 €
	TOTAL	1 615 301,72 €		TOTAL	1 615 301,72 €

Section d'Investissement 2018

RECETTES		RAR+VOTE	DEPENSES		RAR+VOTE
001	Excédent reporté 2017	24 028,32 €	16	Emprunts et dettes assimilés	171 600,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	200 000,00 €	20	Immobilisations incorporelles	104 400,00 €
021	Prélèvement section de fonctionnement	180 163,21 €	204	Subventions d'équipement versées	73 055,42 €
040	Opérations d'ordre (Amortissements)	141 782,39 €	21	Immobilisations corporelles	245 000,00 €
10	Dotations, fonds divers	87 336,78 €	23	Immobilisations en cours	23 246,28 €
13	Subvention d'investissement	101 391,00 €	912	Réhabilitation Maison Falquès	2 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	220 600,00 €	913	Aménagements abords Espace Força Réal	230 000,00 €
			914	Voie de désenclavement	106 000,00 €
	TOTAL	955 301,70 €		TOTAL	955 301,70 €

Madame le Maire expose les projets de réalisations en investissement pour l'année 2018, à savoir :

TRAVAUX

- Rue du stade
- Skate-park
- Eclairage public rénovation
- Eclairage public et réseau télécom route nationale
- Aménagement des abords de l'Espace Força Réal

ETUDES

- Etude du PLU
- Etude aménagement abords Espace Força Réal
- Etude réhabilitation maison D'AX

ACHATS

- Matériel cuisine Espace Força Réal
- Matériel au service technique et mairie
- Matériel école
- Illuminations de Noël

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à la MAJORITE (15 voix POUR / 4 CONTRE : R. LAVILLE, G. LLENSE, A. BATAILLE, P. MARIN) des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal,

DECIDE :

- ✚ **D'APPROUVER** le budget prévisionnel 2018 comme présenté par Madame le Maire.
- ✚ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout acte utile à la mise en œuvre de ce budget.

BUDGET ANNEXE EAU / ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DRESSE PAR MONSIEUR LE RECEVEUR DE LA TRESORERIE DE MILLAS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Gislène BELTRAN-CHARRE,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne différentes sections budgétaires et budgets annexés ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à l'**UNANIMITE** que le compte de gestion du budget annexe eau / assainissement dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

BUDGET ANNEXE EAU / ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Madame le Maire donne lecture du compte administratif 2017 du budget annexe eau / assainissement de la Commune.

Le compte administratif 2017 se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	250 190,88 €
Recettes réalisées	433 211,99 €
Excédent	183 021,11 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées	129 692,53 €
Recettes réalisées	343 105,93 €
Excédent	213 413,40 €

Résultat global de clôture	396 434,51 €
-----------------------------------	---------------------

Restes à réaliser en investissement	
Recettes restant à réaliser	570 038,31 €
Dépenses restant à réaliser	535 096,43 €

Madame le Maire s'étant retirée de la salle au moment du vote, le Conseil municipal après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE,

DECIDE :

- ✚ **D'ADOPTER** le compte administratif 2017 du budget annexe eau / assainissement de la Commune.
- ✚ **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser tels que présentés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE EAU / ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence Madame Gislène BELTRAN-CHARRE. Après avoir entendu le compte administratif du budget annexe eau / assainissement de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 213 413,40 €
- un excédent d'investissement de : 183 021,11 € (001)

Considérant qu'il reste à réaliser :

- des dépenses pour : 535 096,43 €
- et des recettes pour : 570 038,31,00 €

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AFFECTER** le résultat de Fonctionnement comme suit :
 - Affectation complémentaire : 100 000,00 € (1068)
 - Excédent disponible : 83 021,11 € (002)
- **DE REPORTER** les restes à réaliser d'investissement sur le budget 2018

BUDGET ANNEXE EAU ASSAINISSEMENT 2018

Madame le Maire présente aux conseillers le projet de budget annexe eau assainissement pour l'exercice 2018. Le budget se décompose comme suit :

Section de Fonctionnement 2018

RECETTES			DEPENSES		
		VOTE			VOTE
002	Excédent 2017	83 021,11 €	011	Charges à caractère général	118 009,98 €
042	Opérations d'ordre entre sections	30 695,59 €	012	Charges de personnel	69 368,70 €
70	Vente de produits fabriqués, prestations	274 115,83 €	65	autres charges de gestion courante	0,00 €
74	Subvention d'exploitation	10 000,00 €	66	charges financières	14 600,00 €
			023	Virement section d'investissement	143 207,75 €
			042	Opérations d'ordre entre sections	52 646,10 €
	TOTAL	397 832,53 €		TOTAL	397 832,53 €

Section d'Investissement 2018

RECETTES		RAR + VOTE	DEPENSES		RAR+VOTE
001	Excédent 2017	213 413,40 €	16	Emprunts et dettes	38 000,00 €
10	dotations fonds divers réserve	111 336,94 €	21	Immobilisations corporelles	16 000,00 €
13	Subvention d'investissement	469 049,28 €	23	Immobilisations en cours	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	158 000,00 €	040	Opérations d'ordre entre sections	30 695,59 €
021	virement section de fonctionnement	143 207,75 €	614	Traversée village	1 162 957,87 €
040	opérations d'ordre entre section	52 646,09 €			
1068	Affectation obligatoire	100 000,00 €			
	TOTAL	1 247 653,46 €		TOTAL	1 247 653,46 €

Madame le Maire expose les projets de réalisations en investissement pour l'année 2018, à savoir :

- ✚ Télésurveillance du château d'eau
- ✚ Assainissement portion chemin d'estagel
- ✚ Traversée village réseaux eau potable, eaux usées et voirie – Phases 1 et 2

AFFAIRES DIVERSES

✚ EXERCICE REGIMENT D'HELICOPTERES DE PAU

Madame le Maire informe le conseil municipal que le 5^{ème} Régiment d'hélicoptères de combat de Pau effectuera un exercice sur le département comme il y a quelques années. A cette occasion, les militaires occuperont l'Espace Força Réal du 26 juin au 6 juillet 2018.

✚ ASA DU CANAL D'ARROSAGE – TRAVAUX ROUTE NATIONALE

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'ASA du canal d'arrosage, reçu en courrier recommandé avec accusé de réception le vendredi 13 avril 2018, interdisant à la commune de procéder à de quelconques travaux sur le canal en l'absence de signature d'une convention de superposition.

ELLE précise aux conseillers les éléments de contexte eu égard à la position de l'ASA à ce sujet et explique les impacts sur l'avancée du chantier de la traversée du village qui prend du retard. L'avocat de la commune et la DDTM ont été saisis de la problématique pour trouver une issue rapide à cet « ultimatum » pour retarder le moins possible l'avancée des travaux.

Un échange s'instaure entre les membres présents sur cette situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à treize heures dix.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Mme Gislène BELTRAN-CHARRE



<p style="color: red;">Accusé de réception en préfecture 066-216600585-20180414- CRCM14AVRIL2018-AU Date de télétransmission : 19/04/2018 Date de réception préfecture : 19/04/2018</p>
